



Compte rendu de l'assemblée générale du 07/10/2023

L'assemblée générale de l'entraide apicole de Vendée est convoquée le 7 octobre 2023 à la salle de la Martelle au Poiré sur Vie. 99 signatures en présentiel, 17 pouvoirs, soit un total de 116. Le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut se dérouler conformément aux statuts.

Marcel remercie les participants.

Ordre du Jour de notre AG :

➤ rapport moral du Président. Vote.

224 adhérents dont 209 en Vendée, 15 en Loire Atlantique, 1 à Paris.

Peu d'évolution du nombre d'adhérents. Un pic en 2020.

83 % sont des hommes, 16 % des femmes.

Le nombre de ruches : 2803 pour l'ensemble des adhérents. Majorité de petits porteurs.
En diminution par rapport aux années précédentes du fait de la perte de professionnels.

68 % des adhérents possèdent moins de 10 ruches.

Le CA s'est réuni 7 fois. Les principales missions sont : évolution de la politique, investissements, gestion de l'association, organisation...

Politique générale :

- En faveur des adhérents

- Cire : choix d'une politique de qualité. Il faut abandonner les vieilles méthodes. On refuse les cires qui ne sont pas bonnes par rapport à notre lot. Il faut travailler sur l'origine de la cire, la conformité des traitements anti varroa et la méthode de travail. Une journée de formation est systématiquement prévue pour aider et améliorer la pratique pour l'ensemble des adhérents.
- On fait des analyses sur les lots de cire. Engagement de donner des cires traitées en conformité avec les règles établies. Les cires non conformes sont refusées directement, ce qui n'était pas le cas avant.
- Les analyses de la cire de l'année dernière sont très bonnes. Le GDSA n'accepte que des cires d'opercules, nous acceptons des cires de corps de ruche : on est un peu supérieur pour le taux d'amitrazé, on est inférieur sur tout le reste. Notre cire est donc très bonne, ce qui conforte la politique de qualité voulue par l'EAV. Il est indispensable de travailler avec des produits AMM.
- Changement de cirier : le CA a fait une étude de l'ensemble des ciriers. Nous avons retenu THOMAS apiculture : proximité, côté pratique pour les déplacements. La cire est légèrement plus fragile du fait de la façon de travailler : cire cassante si température trop froide.
- Pots : pots en plastique à notre sigle en 500 g et 1 Kg. Le CA a décidé d'abandonner les pots en verre de 500 g : trop peu d'utilisateurs (principalement des membres du CA. Il est compliqué d'avoir des stocks sur une longue durée.

- Formation :

- Élevage de reines à Moulin Papon. Systématique pour les deuxièmes années et plus.



Compte rendu de l'assemblée générale du 07/10/2023

- Nous adhérons à l'ADAPL. Si les informations concernent surtout des professionnels, il n'y a pas de diffusion générale. Nous avons mis le seuil à 40 ruches pour définir la notion de professionnel, même si ce n'est pas réellement le cas.
- Pique-nique de l'EAV : moment convivial qui permet de se retrouver en dehors de l'aspect formation.
- Nouveaux locaux mis à disposition par la MFR. Construction d'un abri en bordure du rucher école. Celui-ci permet de séparer le matériel à nettoyer et le matériel propre. Cet abri a été fabriqué par des membres de l'EAV.
- Garage : permet de stocker les pots et la cire. On ne peut pas s'en passer. Problème d'une copropriété de fait (non officielle). C'est un risque important du fait de l'absence de structure de gestion de cet ensemble de bâtiments. Nous n'avons pas pu acheter une grange (trop chère). Demande de vote sur la vente du garage et le rachat d'un autre bien.
- Site internet : permet de suivre l'actualité. Les informations concernant les assurances seront sur le site. Amélioration forte du fait de l'action de Fabienne, membre du CA.
- Interventions de l'EAV : au niveau de certaines écoles, présence à l'Asphodèle (retour vis-à-vis de la ville de la Roche sur Yon qui nous prête le rucher de Papon).
- Récolte 2023 : ce n'est pas le but principal, nous sommes une école. La météo moyenne a permis de récolter 180 kg, ce qui est moins que les années précédentes.

VOTE du rapport moral :

- Accepté à l'unanimité.

VOTE autorisation vente du garage pour achat autre bien :

- Accepté à l'unanimité.

➤ rapport financier (compte de résultat et bilan). Vote.

Résultat d'exploitation : 17682 €

Charges : 16902 €

Résultat : 780 €

La vente de miel a généré 1691 € de recette. Ce poste est variable en fonction des récoltes.

Pas de question.

Vote : validé à l'unanimité.

➤ budget prévisionnel. Vote.

○ Charges prévisionnelles : 17450 €

○ Recettes prévisionnelles : 17450 €

- Il s'agit d'estimations. Nous n'avons pas le coût des assurances de la part de l'UNAF.
- Nous avons moins récolté de miel cette année. Cependant, il devrait y avoir moins d'investissements pour l'année à venir.

Pas de question.



Compte rendu de l'assemblée générale du 07/10/2023

VOTE : accepté à l'unanimité.

ASSURANCE ET ECO PARTICIPATION :

Nous passons par l'UNAF. Bien que l'assurance ne soit pas obligatoire, nous incitons fortement pour être couvert en responsabilité civile (couverture des risques causés).

Certaines assurances responsabilité famille prennent en compte ce risque jusqu'à 5 ou 10 ruches.

L'évolution de la réglementation interdit à l'UNAF dans l'état actuel de son statut d'être intermédiaire en assurances. Il faut être adhérent à l'ORIAS, nécessité d'avoir 150 heures de formation. Sous réserves de certaines modifications, il est possible que l'UNAF puisse pouvoir distribuer ces assurances. Or, l'AG de l'UNAF a lieu en même temps que celle de l'EAV. Nous reviendrons vers les adhérents pour donner les informations lorsque nous les aurons. C'est la raison pour laquelle on ne demande rien aujourd'hui : les adhérents le sont jusqu'au 31 décembre 2023, donc couverts de fait jusqu'à cette date.

Lorsque nous aurons toutes les informations, nous rééditerons un bulletin d'adhésion complet. Possibilité d'envoi par courrier ou en présentiel par ½ journées à la MFR de Venansault.

OMAA (Observatoire des Mortalités et Affaiblissement de l'Abeille mellifère) : structure qui gère la totalité des anomalies de santé au niveau de l'abeille. Maladies à déclaration obligatoire, accidents (pollution)...

Un numéro d'appel unique. Un tri est effectué en fonction du problème remonté. Un vétérinaire interroge, monte un dossier et enclenche les actions nécessaires, y compris sur le plan juridique.

Numéro d'appel : **02 41 69 80 69**

➤ Tiers sortant du CA. Appel à candidatures et validations. Votes.

- Membres sortants :

- Thierry BOURIEAU : est d'accord pour continuer.
- Roger SIRE : est OK pour continuer
- Véronique TEXIER démissionne pour raisons personnelles.

- Vote candidature Thierry : OK à l'unanimité.

- Vote candidature Roger : OK à l'unanimité.

Nouveaux candidats :

- LEBEAU Hubert : élu à l'unanimité.

- CHAUVEAU Carmen : élue à l'unanimité.

Un adhérent, Yves CHEVALLEREAU, a été récompensé au niveau national : médaille d'argent pour la qualité de son hydromel.

➤ Rapport d'activité du rucher-école :

- Patrice va passer la main progressivement à Emmanuel.
- Les adhérents viennent s'initier à l'apiculture.
- Capacité de 40 personnes : 50 % sont assidus. La moitié revient en 2^e année.
- Merci à ceux qui sont présents de manière régulière.
- Volonté de transmettre les bonnes pratiques de l'apiculture conventionnelle.



Compte rendu de l'assemblée générale du 07/10/2023

- Les anciens ont un rôle d'encadrement (entraide).
- Le programme est disponible sur le site. Les cours ont lieu tous les 15 jours à compter de février (16 RDV au cours de l'année). Le programme est à disposition sur le site.
- L'élevage des reines a été mis en enseignement systématique pour les 2^e années, ainsi que le travail de la cire.
- Tous les membres de l'EAV sont les bienvenus, matin ou après-midi, pour échanger, partager, apprendre, aider. Le rucher école est ouvert gratuitement à tous les membres.

➤ Questions diverses.

Pas de question.

Le Président clôt l'assemblée générale à 11h35.